

Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de Madame Alice Genoud et consorts
déposée le 15 novembre 2016

« *Carte Cultissime, un bon outil méconnu ?* »

Rappel de l'interpellation

« En 2015, la Ville de Lausanne et les Municipalités des communes membres du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise lançaient une nouvelle offre pour promouvoir la culture envers les jeunes : la carte Cultissime. Cette dernière permet aux jeunes de 18 à 25 ans résidant sur l'une des communes associées au projet de pouvoir bénéficier de tarifs réduits de 50% dans plusieurs institutions culturelles ainsi que la gratuité dans les musées communaux de Lausanne et Pully.

En 2016, la Ville de Lausanne nous a communiqué par le biais d'un communiqué de presse intitulé « carte Cultissime, sésame culturel, ouvre-toi ! » que la carte Cultissime devenait gratuite pour le public cité précédemment.

Cette initiative extrêmement intéressante de la Ville souffre néanmoins d'un défaut de communication. En effet, il apparaît souvent que de nombreux jeunes intéressés par les institutions culturelles de la Ville de Lausanne ne connaissent absolument pas l'existence de cette carte. Un tour sur les différents sites des institutions culturelles partenaires de la carte Cultissime montre aussi qu'il n'est presque jamais stipulé la possibilité de commander la carte Cultissime pour bénéficier de ses avantages ».

Préambule

En préambule, la Municipalité rappelle que le projet de passeport culturel pour les jeunes de 18 à 25 ans, domiciliés dans les communes signataires du Fonds intercommunal, a été initié en réponse au postulat de Mme Rebecca Ruiz, tel que présenté au point 5.2.2.3 du rapport-préavis N° 2015/01 « Politique culturelle de la Ville de Lausanne ». Lancée en août 2015 au prix de CHF 25.- sous le nom « carte Cultissime », la carte permet aux jeunes de 18 à 25 ans, résidant dans l'une des 17 communes membres du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise associées au projet, d'acquérir les billets les moins chers proposés par les institutions culturelles partenaires, à environ 50% de leur prix, et de se rendre gratuitement dans les musées communaux de Lausanne et Pully.

La Municipalité rappelle également qu'au lancement du dispositif, une agence de communication avait été mandatée pour gérer la promotion de la carte, soit la réalisation du site internet, un affichage en ville de Lausanne, la distribution de flyers et affiches (A3, A4, A6), de la publicité sur les médias sociaux ainsi que la gestion, pendant six mois, de la page Facebook dédiée. Malgré cette campagne de communication, la carte n'a pas rencontré le succès escompté lors de sa première saison, ne réunissant qu'une centaine d'adhérents.

Consciente du peu d'engouement suscité auprès du public cible et du frein objectif que son coût de CHF 25.- pouvait représenter pour certains jeunes, la Ville de Lausanne a proposé au Fonds intercommunal de voter la gratuité de la carte lors de son assemblée générale de mai 2016. Pour la dynamiser davantage, le Fonds a également voté la possibilité d'offrir aux adhérents l'accès à des catégories de places supérieures dont le tarif n'excéderait pas CHF 80.-. Parallèlement, le Fonds a accepté d'ouvrir le dispositif à six nouvelles institutions qu'il ne soutient pas financièrement : l'Arsenic, le Théâtre 2.21, la Grange de Dorigny, le Théâtre Kléber Méleau (TKM), le Pulloff et le Centre pluriculturel et social d'Ouchy (CPO).

La Municipalité rappelle que pour combler le manque à gagner que constitue, pour les dix institutions partenaires, ce tarif préférentiel, les 17 communes partenaires s'engagent à rembourser le 50% de la différence de prix par rapport au prix ordinaire.

Ces nouvelles dispositions diffusées par communiqué, sur internet et dans la presse locale de certaines communes ont eu un impact sur les commandes de cartes qui ont entre temps quadruplé. Une communication dédiée et régulière reste néanmoins indispensable pour continuer à faire progresser le dispositif et populariser la carte.

Cela étant, malgré cette évolution encourageante, la Municipalité réalise que ces efforts n'aboutissent pour le moment pas au succès escompté. Une évaluation régulière du dispositif sera donc effectuée par le comité du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise, afin de voir quels ajustements et évolutions devront être apportées pour atteindre les objectifs fixés.

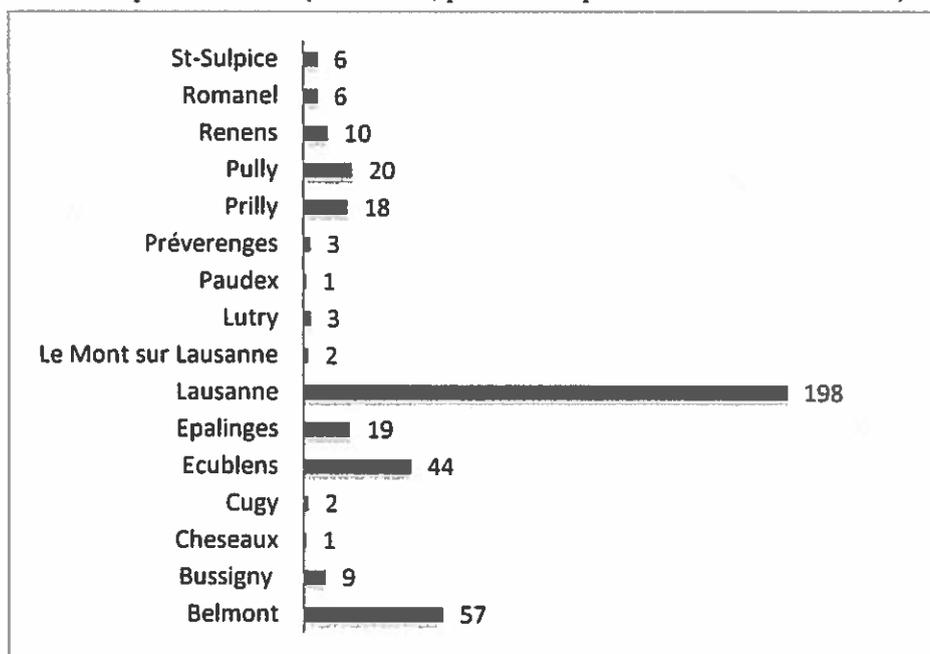
Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Avez-vous des chiffres de l'utilisation de cette carte au niveau lausannois et au niveau des différentes communes membres du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles ?

399 personnes ont fait une demande de carte depuis le début de la saison 2016/17. Les adhérents se répartissent comme suit :

Adhérents par commune (total : 399, période : septembre 2016 – mars 2017)



Question 2 : Quels sont actuellement les canaux de communication pour ce projet ?

La carte Cultissime a bénéficié d'une communication par le biais de l'affichage public, de flyers largement distribués, de communication presse ainsi que de publicité sur les réseaux sociaux (page Facebook) et internet.

Question 3 : Et est-ce que d'autres canaux sont envisagés dans un futur proche (par le biais des lieux de formation ou des réseaux sociaux par exemple) ?

La publicité et la communication seront régulièrement renouvelées de manière à élargir l'utilisation de la carte Cultissime et à la populariser de plus en plus auprès du public concerné, notamment par des affiches et des flyers distribués aux institutions culturelles partenaires, aux bibliothèques et HES de la région. Certaines communes continueront également de proposer la carte en cadeau à leurs résidents nouvellement majeurs.

Question 4 : Est-ce que les différentes institutions culturelles partenaires sont tenues de communiquer ces offres ?

Il est naturellement souhaité que les institutions partenaires et les communes communiquent au sujet de la carte. C'est un des points qu'il convient d'améliorer dans les mois et années à venir, de manière à ce que la communication et la promotion de la carte Cultissime soient assurées plus régulièrement par les institutions et communes partenaires. L'accès aux tarifs dédiés doit aussi être amélioré et ceux-ci clairement communiqués.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 11 mai 2017.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

Grégoire Junod

Le secrétaire :

Simon Affolter

